

RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS



Dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2026, la ville de Fontenilles recrute 11 agents recenseurs.

1) Mission

Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, nommés par arrêté du Maire. Ils sont porteurs d'une carte signée par le Maire.

Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte en moyenne 200 logements à enquêter dans la période légale.

Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance.

Il suit obligatoirement les deux demies journées de formations assurées par l'INSEE en décembre et janvier.

Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés : remise des questionnaires aux habitants, incitation à répondre sur internet, recueil des dossiers papier une fois complétés, relances nécessaires.

Il rencontre le coordonnateur communal lors des bilans de collecte au moins une fois par semaine.

2) Profil

* **Proximité domicile / secteur d'enquête** : l'agent doit travailler de façon ponctuelle dans la journée, en soirée et le week-end, ses horaires ne sont pas fixes et son emploi du temps est souvent soumis aux disponibilités de la population.

* **Capacité d'organisation et rigueur** : l'agent recenseur doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Il doit faire preuve de méthode dans la gestion des questionnaires et du remplissage des documents administratifs.

* **Capacité à se repérer** : connaissance de la ville, lecture de plans urbains.

* **Moralité, neutralité, discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit également respecter le secret des informations récoltées

* **Disponibilité, réactivité** : la durée de la collecte est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, voir le samedi. L'agent recenseur doit effectuer sa mission et répondre aux objectifs fixés par le coordonnateur. Il devra être disponible et sera parfois amené à intervenir au pied levé à la demande de l'équipe de bureau.

* **Ténacité** : l'agent recenseur fait de nombreuses visites pour trouver les personnes qu'il doit recenser à leur domicile.

* **Être à l'aise dans les contacts avec la population** : capacité à dialoguer pour convaincre les habitants, savoir gérer les situations difficiles.

* **Aisance avec l'outil informatique** : pouvoir guider les personnes susceptibles de répondre à l'enquête par internet, consulter son espace INSEE.

* **Être véhiculé** : l'agent utilise son véhicule personnel.

* **Une bonne condition physique** : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale.

3) Horaires

- L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser, pouvoir se rendre disponible au pied levé.

- Disponibilité quotidienne en journée, mais surtout en soirée, y compris les mercredis et week-end.

- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte (y compris pendant les congés scolaires).

4) Conditions de recrutement

Contrat à durée déterminée.

Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés.

Veillez adresser votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation)
pour le vendredi 10 octobre 2025 au plus tard à :

M. Le Maire de Fontenilles - Hôtel de Ville - Place Sylvain Darlas 31470

Fontenilles ou sur :

mairie@ville-fontenilles.fr